

## Résumé de la 2ème Assemblée des Conseillers (AC) du 17 Mars 2026 et du 2ème Conseil d'Administration (CA) du 27 Mars 2026

### Préambule

L'ordre du jour de l'AC et du CA concernait la signature d'un avenant à la convention, qui entraîne une augmentation de la contribution annuelle du LFIT à l'AEFE.

Cette augmentation a été discutée dans la presse et a donné lieu à des questions de nos membres, aussi nous souhaitons apporter quelques précisions:

La loi de finances 2025 en France a **réduit la subvention de l'Etat français à l'AEFE**, ce qui a dégradé la situation financière de l'AEFE, déjà fragile. Le CA de l'AEFE, en décembre 2025, a décidé à une courte majorité, et malgré l'opposition des représentants de parents, de **répercuter ce coût sur les établissements du réseau**.

Dans le cas du LFIT, comme pour tous les établissements conventionnés, l'AEFE a choisi de demander la signature d'un avenant à la convention, qui augmente les charges payées par le lycée à partir de juillet 2026. Le CA a voté l'adoption de cet avenant.

#### **Pourquoi les représentants des parents ont-ils voté contre ?**

L'AEFE a mis l'avenant devant les administrateurs comme un fait-accompli, en expliquant qu'en cas de non-signature, la convention serait dénoncée.

Aucune analyse chiffrée ou explication des conséquences d'une telle dénonciation n'a été présentée.

La situation n'est en aucun cas liée à la gestion du LFIT, mais bien à celle - chaotique - de l'AEFE, et à la situation budgétaire en France. Il n'est pas clair qu'une telle demande ne sera pas réitérée dans un futur proche si la situation financière de l'AEFE continue à se dégrader.

Il est dommage que les efforts consentis tant par les parents que par les personnels et l'administration pour améliorer la situation financière du lycée soient ainsi en partie annulés.

Dans ces conditions, il n'était pas possible de voter en faveur.

#### **Quel est l'impact sur le LFIT ?**

La charge supplémentaire représente environ 65 millions de yen pour 2026/2027, puis environ 106 millions de yen par an. C'est un montant significatif, correspondant à 3 à 5% des frais de scolarité. Pour comparaison, c'est à peu près le montant consacré chaque année aux travaux d'entretien et d'amélioration des locaux.

#### **Cela va-t-il causer une augmentation supplémentaire des frais de scolarité ?**

Pas directement.

La direction a fait depuis 4 ans des projections financières visant à améliorer la situation financière du lycée et à faire face aux échéances immobilières à venir. Elles prévoyaient un plan d'augmentations annuelles des frais de scolarité. Lors du 1er CA, une augmentation de 5% avait ainsi été votée, en application de ce plan.

Les projections avaient été faites sur la base d'hypothèses conservatrices, permettant de faire face à des aléas tels qu'une baisse des effectifs ou une forte inflation.

Ces hypothèses ne s'étant pas réalisées, la situation financière s'est améliorée plus rapidement que prévu, ce qui est une bonne nouvelle.

Cela va permettre au LFIT de faire face à cette charge supplémentaire en restant sur la trajectoire prévue d'augmentation des frais de scolarité. Autrement dit, il n'y aura **pas d'augmentation aux 5% déjà votés pour 2026/27 et les prévisions d'augmentations futures sont également conservées.**

Malheureusement, sans ce coût supplémentaire, il est possible que la trajectoire d'augmentation des frais aurait pu être adoucie.

### **La situation financière du LFIT se trouve-t-elle fragilisée ?**

Non, pas pour l'instant. Malgré cette charge supplémentaire, la situation financière continue de s'améliorer en prévision des échéances immobilières.

## **Compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 mars 2026**

Administrateurs votants : 12

AEFE	: 2 (Mme Scherer Effosse, M Cario)
Ambassade et consulat	: 4 (1 présent, 3 procurations)
Administration du lycée	: 2 (Mme Campels, M Dahmane)
CCIFJ	: 1 (M Vincent, par procuration)
Représentants des parents	: 2 (M Fritsch, M Marot)
Représentant des personnels	: 1 (M Ollivier)

### **Ordre du jour**

#### **1. Avenant à la convention avec l'AEFE**

La directrice de l'AEFE rappelle le contexte: baisse de la subvention de l'Etat à l'AEFE qui met l'agence dans une situation financière insoutenable à court terme, décision en CA de l'AEFE d'instaurer une contribution assise sur la cotisation patronale aux retraites des personnels détachés, à hauteur de 35% en 2026 (à partir de juillet pour le LFIT), puis 50% à partir de 2027.

A moyen terme, une mission gouvernementale, en parallèle de la mission de la sénatrice Cazebonne, étudie des mesures pour assurer la pérennité des missions de l'AEFE.

Pour le LFIT, cela représente 34 personnels (4 de direction, 30 enseignants)

Il est demandé au CA de voter l'avenant à la convention pour une mise en œuvre à partir du 1er juillet 2026.

Les parents expliquent qu'ils voteront contre, car:

- ils sont mis devant le fait accompli sans négociation
- aucune alternative n'a été présentée, ni les conséquences explicitées.
- ces mesures font l'effet d'un pansement provisoire, dont on ne sait pas si elles suffiront à sauver l'AEFE

Les parents regrettent aussi que le travail fait sur la trajectoire financière à 15 ans du LFIT et surtout les efforts consentis par tous les parents depuis 5 ans se retrouvent en partie redirigés vers l'AEFE, pour des raisons hors du contrôle des parents ou de l'administration à Tokyo.

A la question des parents, l'administration confirme que l'augmentation de 5% des frais de scolarité votée en CA1, conformément au plan multi-annuel, permettra de faire face à cette charge.

Les parents regrettent que l'augmentation des frais de scolarité se retrouvent partiellement fléchée vers l'AEFE au lieu de venir améliorer la trésorerie du lycée.

Ils réitèrent aussi leur demande que soit communiquée la fiche d'aide nette qui consolide les aides apportées par l'AEFE et les contributions qui lui sont payées.

Vote:

9 pour

3 contre (dont les deux représentants des parents)

## 2. Psychologue scolaire

La création du poste a été finalisée. La prestation commencera à la rentrée 2026, à raison de 6h par jour, 2 jours par semaine, tout au cours de l'année scolaire (36 semaines).

Il n'a pas été possible de trouver une personne trilingue, ce sera donc essentiellement en français.

La création de ce poste a pris du temps et les parents la demandaient depuis plusieurs années. Ils remercient la direction.

La prestation est budgétée et renouvelable chaque année, si accord des deux parties.

## 3. Exonération exceptionnelle de droits de première inscription

Dans le contexte de la guerre au Moyen-Orient qui a causé la fermeture de lycées français, deux familles ont demandé à inscrire leurs enfants au LFIT jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Il est demandé au CA de les exonérer de droits de première inscription (DPI) pour le reste de l'année. Si ces familles choisissent de rester au LFIT en 2026/27, les DPI leur seront demandés.

On fait ici appel à la solidarité du réseau AEFE. Des familles du LFIT en avaient aussi bénéficié en 2011 quand 90 familles avaient été accueillies à Kyoto, et d'autres à Séoul.

Pour rappel, le règlement financier exonère les familles de DPI en cas de retour après un départ de moins d'un an, en dehors du Japon.

Vote pour à l'unanimité

## 4. Budget 2026 2027

Le budget pour 2026/27 est présenté selon les principes suivants :

- sincérité budgétaire : exhaustivité, cohérence et exactitude des informations financières fournies
- annualité : le budget présenté ne vaut que pour une année (du 1er avril au 31 mars)
- équilibre budgétaire

Les prévisions de recettes ont été établies à partir en particulier des éléments suivants :

- augmentation des frais de scolarité de 5%, comme voté lors du précédent conseil d'administration ;
- prévision d'effectifs et de structure : 1590 élèves prévisionnels, 33 divisions pour le primaire (dont 8 en maternelle), 34 pour le secondaire dont 20 pour le collège et 14 pour le lycée), soit un total de 67 divisions pour l'établissement

Pour comparaison, le budget 2025-2026 avait été établi sur une base prévisionnelle de 1555 élèves et de 66 divisions (33 au primaire et 33 au secondaire).

Présentation du budget en recettes et en dépenses, par service analytique

<b>Budget 2026/27</b>	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>	<b>Résultat</b>
Lycée et Fondation	3,022,427,440	2,638,843,616	383,583,824
Examens	5,715,000	5,174,000	541,000
Périscolaire	75,000,000	73,717,000	1,283,000
Transport	128,500,000	166,446,500	-37,946,500
Demi-pension	213,968,000	213,807,000	161,000
Voyages	30,000,000	30,000,000	0
<b>Total</b>	<b>3,475,610,440</b>	<b>3,127,988,116</b>	<b>347,622,324</b>
Rappel 2025/26	3,227,873,000	3,060,840,800	167,032,200

*Lycée / Fondation*

Principales ressources : droits d'écolage

Charges : frais de personnels (compte 64), local + AEFE

*Examens*

Frais de déplacement, indemnités de jury.

Le LFIT paie pour les trajets de ses enseignants et pour l'hébergement de ceux qui viennent à Tokyo.

*Périscolaire*

Charges de personnels garderie, centre aéré

pas de bourses pour le périscolaire, mais un forfait s'applique

*Transports*

Service déficitaire de manière chronique, c'est un déficit structurel lié aux coûts des prestataires.

Il n'est pas possible d'augmenter le coût, déjà élevé, facturé aux familles

Le déficit n'intègre pas la valeur ajoutée pour l'établissement en termes d'accès des familles..

*Demi-pension*

Service maintenant à l'équilibre, qui couvre amortissements et maintenance. C'est une des conditions pour le prestataire

*Voyages*

Service structurellement à l'équilibre

Le budget prévoit une enveloppe de 100 millions de yen pour les investissements en 2026-2027. Cela ne suffit pas pour tout faire, mais c'est cohérent avec les projections faites pour couvrir certains investissements d'amélioration (cour du primaire, salles de sciences, climatisation) et d'éventuels imprévus (travaux de la piscine)

Il prévoit aussi un remboursement linéaire du capital des emprunts comme chaque année.

**Conclusions**

L'établissement a une santé financière en constante amélioration et continue de reconstituer ses réserves, grâce à un résultat budgétaire positif de +347 millions de Yen.

On atteint 161 jours de fonds de roulement, pour une cible prudentielle de 180 jours.



Le budget inclut une augmentation des frais AEFÉ, donc pas d'augmentation à prévoir les années à venir. Les prévisions au 1er CA en tenaient compte en montant (mais pas forcément dans la forme finale)

Les représentants des familles apprécient que les efforts faits portent leurs fruits, mais regrettent que les efforts demandés par l'AEFE viennent le grever.

Vote: pour à l'unanimité

### **5. Plan de contribution**

Le CA approuve une modification technique au plan de contribution, qui permettra, selon les caractéristiques de chaque société, la souscription d'un nombre plus important de sociétés éligibles, et ainsi d'optimiser les recettes.

Vote: pour à l'unanimité

### **6. Primes pour les personnels en contrat de droit local**

Suite à des demandes des représentants du personnel via diverses instances, la direction présente aux administrateurs différentes alternatives chiffrées pour des primes destinées aux personnels en contrat de droit local (non détachés)

Des échanges ont lieu, et les administrateurs proposent de reporter la décision finale au CA de juin afin de se donner plus de temps pour les étudier les diverses solutions.